PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon tenue le mardi 20 octobre 2026 à 12h15, à la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la ***Loi sur les Cités et Villes.***

Formant quorum sous la présidence de M. le maire André Brunette, sont présents les membres du conseil suivants : Denis St-Cyr, Éric Charbonneau, Luc Pilon et Rémi Robidoux.

Sont absents les membres du conseil suivants : Andrea Geary et Dominic Tremblay, dont les absences sont motivées.

Est également présente madame Claudine Beaudin, greffière par intérim.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le quorum est constaté sous la présidence du maire, monsieur André Brunette.

26-10-20-7457 **Il est proposé par monsieur Éric Charbonneau**
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité

Que le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance ordinaire du mardi 20 octobre 2026 à 12h15.

ADOPTÉ

ORDRE DU JOUR

A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

B) Adoption de l'ordre du jour

C) Signature contrat de vente du lot 6 264 765 à Gestion Maison Russet inc

D) Période de questions du public

E) Levée de la séance

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des sujets à l'ordre du jour;

26-10-20-7458 **Il est proposé par monsieur Luc Pilon**
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du mardi 20 octobre 2026 tel que déposé.

SIGNATURE DU CONTRAT DE VENTE DU LOT 6 264 765 À GESTION MAISON RUSSET INC.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Huntingdon doit procéder à l'opération cadastrale visant le regroupement d'une partie du lot 6 264 763 et du lot supérieur 6 264 764 appartenant à Gestion Maison Russet Inc. et du lot inférieur 6 264 765 appartenant à la Ville afin de créer le lot 6 720 700 (salle 164) lequel sera visé par un avis de restriction d'usage suivant le maintien des sols contaminés à cet emplacement;

CONSIDÉRANT QU'afin de créer le lot 6 720 700, l'ensemble des lots visés par le regroupement doit appartenir au même propriétaire et qu'à cette fin, Gestion Maison Russet accepte d'acquérir le lot inférieur 6 264 765 d'une superficie de 21 m^2;

26-10-20-7459 **Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr**
Appuyé par monsieur Luc Pilon
Et résolu à l'unanimité

QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution;

QUE le conseil autorise la cession à titre gratuit du lot inférieur 6 264 765 d'une superficie de 21 m^2 et autorise le maire, André Brunette et la greffière par intérim, Claudine Beaudin à signer l'acte de vente à cet effet;

QUE le conseil mandate Me Tamar Chamelian, notaire chez Gowling, WLG pour la préparation de l'acte de vente et que la dépense au poste 02-621-03-453 relative à cette dépense soit financée à même le surplus accumulé non affecté.

QUE la résolution no 26-03-17-7274 soit abrogée.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Une période de questions est allouée aux personnes présentes dans la salle des délibérations, en vertu de l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes.*

LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

26-10-20-7460 **Il est proposé par monsieur Luc Pilon**
Appuyé par monsieur Éric Charbonneau
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance extraordinaire du 20 octobre 2026 soit levée à 12h19.

ADOPTÉ

(Original signé)
André Brunette
Maire

(Original signé)
Claudine Beaudin
Greffière par intérim